

# DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

L'accompagnement  
est au cœur  
de la démarche



## DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET AUTOÉVALUATION DE SES COMPÉTENCES

Les documents nécessaires à l'ouverture et à l'analyse du dossier de candidature sont remis par la personne candidate.

Les professionnels de la RAC et les spécialistes de contenu sont soucieux d'offrir un environnement dans lequel la personne candidate mobilise ses ressources, ce qui favorise la démonstration la plus éloquente possible de ses compétences aux fins d'évaluation.



### INFORMATION SUR LA DÉMARCHE

Une information complète sur la démarche de RAC est transmise aux personnes candidates.

Les renseignements généraux sont donnés de façon individuelle ou collective, par le collègue ou tout organisme jugé apte à le faire.



### VALIDATION DE LA CANDIDATURE

La validation comprend l'analyse du dossier de candidature et l'entrevue de validation, individuelle. Celle-ci permet de juger de la pertinence de la candidature au regard d'un programme d'études donné.

#### ARRÊT DE LA DÉMARCHE

- Désistement du candidat
- Capacité de démonstration insuffisante des compétences

## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation se fait pour chacune des compétences du programme d'études, celles-ci parfois regroupées de manière à bien refléter leur mise en œuvre dans des situations authentiques.



La formation manquante se donne à la suite de l'évaluation et vise la maîtrise des éléments de compétence initialement lacunaires. Ceux-ci sont sujets à une réévaluation en vue d'attester l'acquisition de ces éléments.



### DIPLÔME OU ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES